



**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**DEMANDE DE COTATION N° 012 /DC/FEICOM/CIPM 2024 DU 27 juin 2024  
POUR LA FOURNITURE DES LICENCES SUPPLEMENTAIRES ZIMBRA PRO ET SUPPORT  
AU FEICOM**

Financement : Budget du FEICOM, Exercice 2024

Impputation Budgétaire sur la Ligne : 20-10-00, « logiciel »

**Demande de Cotation**

**Juin 2024**

## **SOMMAIRE**

<b>PIECE N° I</b>	<b>AVIS DE DEMANDE DE COTATION</b>
<b>PIECE N° II</b>	<b>LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER</b>
<b>PIECE N° III</b>	<b>REGLEMENT DE LA CONSULTATION</b>
	III-1 Dossier de consultation
	III-2 Préparation des Offres
	III-3 Dépôt des Offres
	III-4 Ouverture des plis et évaluation des Offres
	III-5 Attribution de la Lettre-Commande
<b>PIECE N° IV</b>	<b>MODELES D'ANNEXES</b>
	IV-1 Lettre de soumission
	IV-2 Description technique des prestations
	IV-3 Cadre du bordereau des prix unitaires
	IV-4 Cadre du détail quantitatif et estimatif
	IV-5 Sous détail des prix unitaires
	IV-6 Modèle de comparaison des Offres
<b>PIECE N° V</b>	<b>PROJET DE LETTRE-COMMANDE</b>
Chapitre I	Généralités
Chapitre II	Dispositions financières
Chapitre III	Exécution de la Lettre-Commande
Chapitre IV	Réception
Chapitre V	Dispositions diverses
<b>PIECE N° VI</b>	<b>TABLE DES MODELES</b>
<b>PIECE N° VII</b>	<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES D'ASSURANCE AGREES ET HABILITES PAR LE MINFI A EMETTRE DES CAUTIONS DANS LE CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2024</b>

***Pièce N° I : AVIS DE DEMANDE DE COTATION***



**FONDS SPECIAL D'ÉQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES**

**AVIS DE DEMANDE DE COTATION N° 012 /DC/FEICOM/CIPM/2024 DU 27 JUIN 2024  
POUR LA FOURNITURE DES LICENCES SUPPLEMENTAIRES ZIMBRA PRO ET SUPPORT AU  
FEICOM**

**1. Objet de la Consultation**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'ouvrage, lance une Demande de Cotation aux fins de la fourniture des Licences Supplémentaires Zimbra Pro et support au FEICOM.

Les caractéristiques techniques desdites Licences et Support sont spécifiées dans le Dossier de Demande de Cotation.

**2. Consistance des Prestations**

La présente Demande de Cotation consiste en la fourniture et la réalisation des prestations suivantes :

- Fournir 100 licences perpétuelles de type Professional Edition ;
- Intégrer les licences fournies à la plateforme actuelle ;
- Procéder à la migration des comptes impactés par le changement ;
- Déployer et intégrer à la plateforme le volet partage des documents supportés par les modules Nextcloud ;
- Sécuriser la plateforme conformément aux exigences de politique de sécurité de l'organisme en la matière ;
- Accompagner l'équipe du FEICOM dans la personnalisation des interfaces ;
- Intégrer Active Directory pour l'authentification de l'utilisateur ;
- Assurer le support de la maison d'édition du logiciel aux administrateurs de la plateforme sur un an.

**3. Coût prévisionnel**

Le coût prévisionnel des présentes prestations est de **vingt millions (20 000 000) francs CFA TTC**.

**4. Délai de Livraison**

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la livraison des matériels objet de la présente Demande de Cotation est fixé à soixante (**60**) **jours ouvrés**, à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre-Commande.

**5. Participation et origine**

La participation à la présente Demande de Cotation est ouverte aux entreprises de Service d'ingénierie Informatique (ou Entreprise de Services Numériques-ESN) basées au Cameroun ayant un partenariat de revente pour Zimbra (Synacor), et pouvant justifier d'une expérience similaire minimale de trois (03) ans dans la fourniture de ce type de logiciel et jouissant d'une capacité financière de **vingt millions (20 000 000) F CFA**.

**6. Mode de soumission**

Le mode de soumission retenu pour cette Consultation est en ligne ou hors ligne.

## **7. Financement**

Les prestations objet de la présente Demande de Cotation sont financées par le budget du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2024, sur la ligne budgétaire 20-10-00, « logiciel ».

## **8. Cautionnement de soumission**

Chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, un cautionnement de soumission timbré établi par une banque de 1<sup>er</sup> ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des Finances et dont la liste figure dans la pièce VII de la Demande de Cotation, d'un montant de **quatre cent mille (400 000) francs CFA** et valable pendant 30 jours au-delà de la date limite de validité des offres, acquitté à la main par l'émetteur. Ledit cautionnement doit être accompagné d'un récépissé de consignation délivré par la Caisse de Dépôt et Consignation (CDEC). En cas de chèque banque ou chèque certifié délivré en lieu et place du cautionnement de soumission, ledit chèque doit être déposé à la CDEC par l'Etablissement financier émetteur dans un délai de 07 jours au mois avant l'ouverture des plis. L'absence ou la non-conformité de cette pièce entraîne le rejet immédiat de l'offre

## **9. Consultation du Dossier de Demande de Cotation**

Le Dossier de la Demande de Cotation peut être consulté aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements sis à l'ancien siège de la Direction Générale du FEICOM à MIMBOMAN, FEICOM 381. Rue 4.561, Tél : (237) 222 23 51 64 Poste 217 ; Porte 11 ; BP : 718 YAOUNDE ; Fax : (237) 222 23 17 59.

Il peut également être consulté en ligne ou en version électronique sur la plateforme COLEPS aux adresses <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm>, sur le site internet de l'ARMP ([www.armp.cm](http://www.armp.cm)).

## **10. Acquisition du Dossier de Demande de Cotation**

Le Dossier de Demande de Cotation peut être retiré aux heures ouvrables au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien site de la Direction Générale du FEICOM à Yaoundé (Mimboman), BP 718 Yaoundé, Rue 4.561, FEICOM 381 ; Mimboman Yde 4ème, Téléphone 222 235 164 ; poste 217, porte 11 ; Fax 222 23 17 59, dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme de quarante mille (40 000) Francs CFA non remboursable dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC. Il est également possible d'obtenir la Demande de Cotation par téléchargement gratuit sur la plateforme COLEPS disponible aux adresses sus indiquées pour la version électronique. Toutefois, la soumission en ligne est conditionnée par le paiement des frais d'achat de la Demande de Cotation.

## **11. Taille et format des fichiers**

Pour la soumission en ligne, les tailles maximales des documents qui vont transiter sur la plateforme et constituant l'offre du soumissionnaire sont les suivantes :

- 5 Mo pour l'Offre Administrative ;
- 15 Mo pour l'Offre Technique ;
- 5 Mo pour l'Offre Financière.

Les formats acceptés sont les suivants :

- Format PDF pour les documents textuels ;
- JPEG pour les images.

Le candidat veillera à utiliser des logiciels de compression afin de réduire éventuellement la taille des fichiers à transmettre.

## **12. Remise des Offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en sept (07) exemplaires dont un (01) original et six (06) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé et scellé au Service des Marchés et Approvisionnements, sis à l'ancien siège du FEICOM à Mimboman, au plus tard le **25 juillet 2024 à 13 heures** précises et devra porter la mention suivante :

**Demande de Cotation N° 012/DC/FEICOM/CIPM/2024 DU 27 JUIN 2024  
pour la fourniture des licences supplémentaires ZIMBRA PRO et support au FEICOM.  
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

Pour la soumission en ligne, l'offre devra être transmise par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le **25 juillet 2024 à 13 heures**. Une copie de sauvegarde de l'offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis.

### **13. Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis.

Les offres parvenues après la date et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

### **14. Ouverture des Plis**

L'ouverture des plis, qui se fera en un temps, aura lieu le **25 juillet 2024 à 14 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du FEICOM dans la salle de réunions de ladite Commission, sise à l'ancien siège de la Direction Générale du FEICOM, à Mimboman Rue 4.561, FEICOM 381.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

### **15. Attribution**

Le Maître d'Ouvrage attribuera la Lettre-Commande au soumissionnaire ayant présenté une offre conforme en tout point de vue aux prescriptions techniques et financières essentielles et dont l'offre évaluée, est la moins-disante, en incluant, le cas échéant, les remises proposées.

### **16. Durée de validité des offres**

Les soumissionnaires restent engagés par leurs Offres pendant quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Service des Marchés et Approvisionnements du FEICOM sis à l'ancien siège du FEICOM **Tél : (237) 222 235 164, Poste 217, Porte 11, BP : 718 YAOUNDE, FEICOM, Rue 4.561, FEICOM 381, Fax : (237) 222 23 17 59**

### **18. Assistance technique**

Pour obtenir une assistance technique, en cas de survenance d'un problème technique ou lié à l'utilisation de la plateforme, bien vouloir appeler aux numéros (+237) 222 238 155 / 222 235 669 ou écrire à l'adresse email [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm)

**NB : « Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS à la CONAC au numéro suivant : 1517 ».**

Fait à Yaoundé, le 27 juin 2024

**LE DIRECTEUR GENERAL,  
MAÎTRE D'OUVRAGE,**

**Copies :**

- ✓ MINMAP ATCR ;
- ✓ ARMP pour insertion au JDM ;
- ✓ Président/CIPM ;
- ✓ Affichage ;
- ✓ Chrono/archives
- ✓



## **SPECIAL COUNCIL SUPPORT FUND FOR MUTUAL ASSISTANCE**

### **INTERNAL TENDER BOARD**

#### **REQUEST FOR QUOTATION N° 012/DC/FEICOM/CIPM/2024 OF 27 JUNE 2024**

#### ***For the procurement of additional zimbra pro licenses and support for FEICOM***

##### **1. Purpose**

The General Manager of the Special Council Support Fund for Mutual Assistance (FEICOM), Contracting Authority, hereby launches a request for Quotation for the procurement of additional zimbra pro licenses and support for FEICOM.

The technical characteristics of the said equipment shall be specified in the Request for Quotation File

##### **2. Service consistence**

The service involved in this contract shall consist in the procurement of additional zimbra pro licenses and support for FEICOM.

##### **3. Estimated cost**

The estimated cost for this service shall be CFA F twenty million (20 000 000).

##### **4. Delivery deadline**

The maximum deadline provided by the Contracting Authority for the delivery of the services concerned in this Request for Quotation shall be twenty-one (21) days, with effect from the date of notification of the service order to start the execution of the contract.

##### **5. Participation and origin**

Participation in the Request for Quotation shall be open to national companies specialized in the field, capable of showing proof of a minimum and uninterrupted experience of three (03) years in the supply of the said equipment and a financial ability of twenty million (20 000 000).

##### **6. Submission method**

The submission method for this consultation is one of the three methods below: on line or out line.

##### **7. Funding**

The service involved in this Request of Quotation shall be funded by the budget of the Special Council Support Fund for Mutual Assistance (FEICOM), on the budget head "20-10-00, « logiciel » 2024 Financial Year.

##### **8. Provisional guarantee**

Bidders shall include in their administrative documents, a tamped provisional guarantee issued by a first rank Bank Establishment or Insurance Company recognized by the Minister of finance and of which the list shall feature in document 7 of the tender document (DC), amounting to CFA four hundred thousand (400.000) and valid for thirty (30) days beyond the original validity date of the bids without which will warrant rejection.

The bond must be accompanied by a consignment receipt issued by CDEC. In the case of a bank check or certified check, produce instead for a bond, said check must be transmitted to CDEC by the financial institution within at least seven working day before the tender opening date; His absence entail immediate rejection of the bid. His absence entail immediate rejection of the bid.

##### **9. Consultation of the Tender Document**

The Tender Document may be consulted during working hours in the service in charge of contacts and supplies in the Service for Contracts and Supplies, located in the former Head Office of FEICOM at MIMBOMAN.

Tel: (237) 222 235 164, Extension 217, Room 11.

P.O.Box :718 YAOUNDE, FEICOM 381, Street 4.561; Fax : (237) 222 23 17 59. And the electronic version on the platform COLEPS at this address <http://www.marchespublics.cm> et <http://www.publiccontracts.cm> after the publication of this notice.

## **10. Acquisition of Quotation Request**

The Quotation File may be obtained, during working hours, from the Service for Contracts and Supplies, located at the former Head Office of FEICOM, in Yaoundé (Mimboman), P. O. Box 718 Yaoundé, Street 4.561 Telephone: 222 235 164; Extension 217; Room 11; Fax: 222 23 17 59, upon publication of this Notice against presentation of a receipt attesting to payment of a non-refundable sum of forty thousand (40 000) CAF to ARMP Special Account in BICEC Branches. It is also possible to obtain the tender freely from the platform COLEPS but the submission required the payment of the tender fees.

## **11. File size and format**

For online submission, the maximum sizes of documents which will pass through the platform and constituting the bidder's offer are as follows:

- 5 MB for the Administrative Offer;
- 15 MB for the Technical Offer;
- 5 MB for the Financial Offer.

The accepted formats are as follows:

- PDF format for textual documents.
  - JPEG for images.

The candidate will make sure to use compression software to possibly reduce the size of the files to be transmitted.

## **12. Submission of bids**

Each bid, drafted in English or French, in seven (07) copies, including one (01) original and six (06) copies labelled as such and sealed, shall reach the Service for Contracts and Supplies, located at the former Head Office of FEICOM 381, in Yaoundé (Mimboman), P. O. Box 718 Yaoundé, Street 4.561, Telephone: 222 235 164; Extension 217; Room 11; Fax: 222 23 17 59, in Mimboman, no later than **25 July 2024 at 13 pm.** prompt, and shall be labelled as follows:

### **REQUEST FOR QUOTATION NO. 012 /DC/FEICOM/CIPM/2024 OF 27 JUNE 2024 TO SUPPLY ADDITIONAL ZIMBRA PRO LICENSES AND SUPPORT FOR FEICOM. « TO BE OPENED ONLY DURING THE TENDER OPENING SESSION »**

For online submission, the offer must be sent by the bidder on the COLEPS platform no later than at 13 pm. A backup copy of the offer recorded on a USB key or CD/DVD must be sent in a sealed envelope with the clear and legible indication "backup copy", in addition to the consultation references within the allotted time frame.

## **13. ADMISSIBILITY OF BIDS**

Under pain of rejection, the required administrative documents shall be submitted in original copies or copies certified true by the relevant authorities of the administrations concerned. They shall date not more than three (03) months or have been issued later to the date of signature of this Notice.

Bids received after the closing date and deadline shall be inadmissible.

## **14. OPENING OF BIDS**

Bids shall be opened in one phase on **25 JULY 2024 at 14 p.m. prompt** by FEICOM's Internal Tenders Board in the meeting room of the Internal commission of public contracts of FEICOM located at the former Head Office of FEICOM, in Yaoundé (Mimboman), P. O. Box 718 Yaoundé, Street 4.561, Telephone: 222 235 164 ; Extension 217; Room 11; Fax : 222 23 17 59, in Mimboman,.

Only bidders or their duly authorized representatives with a sound knowledge of the bids may attend the opening session.

## **15. AWARD OF THE CONTRACT**

The Contracting Authority shall award the Letter of Purchase Order to the Bidder having provided all the required administrative documents, submitted a quotation that complies in all respects with the essential technical requirements and whose bid shall have been evaluated as the lowest bid, including any discounts offered.

## **16. DURATION OF VALIDITY OF BIDS**

Bidders shall remain committed to their bids for a period of ninety (90) days from the deadline for the submission of tenders.

## **17. FURTHER INFORMATION**

Further technical information may be obtained, during working hours, from the Contracts and Supplies Service of FEICOM:

Tel.: (237) **222 235 164**, Extension 217, room 11  
P. O. Box: 718 YAOUNDE, Street 4.565, FEICOM 381.  
Fax: (237) 222 231 759.

## **18. TECHNICAL SUPPORT**

To obtain a technical support if there's any technical problem link to the platform, please just call these phone numbers (+237) 222 238 155 / 222 235 669 or write to this email contact [dsi@minmap.cm](mailto:dsi@minmap.cm).

**N/B: "for any act of corruption, kindly all or send SMS to CONAC to the following number: 1517"**

**Done at Yaoundé, on 27 JUNE 2024**

**THE GENERAL MANAGER,  
CONTRACTING AUTHORITY,**

**Copies :**

- ✓ MINMAP for report ;
- ✓ ARMP for insertion JC;
- ✓ Chair Person/ITB ;
- ✓ Billboard;
- ✓ Records/Archives.

**Pièce N° II :                    *LETTRE D'INVITATION A SOUMISSIONNER***



**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**LETTER D'INVITATION A SOUMISSIONNER**

**DEMANDE DE COTATION N° 012 /DC/FEICOM/CIPM 2024 du 27 JUIN 2024**  
*pour la fourniture des licences supplémentaires ZIMBRA PRO et support au FEICOM*

**Madame/ Monsieur**

Le Directeur Général du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Maître d'ouvrage, lance une Demande de Cotation pour la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM.

A cet effet, je vous demande de bien vouloir me retourner vos offres rédigées en langue française ou anglaise en 07 (sept) exemplaires dont 01 (un) original et 06 (six) copies chiffrées hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC), ainsi que votre dossier administratif complet de l'exercice 2024 et la déclaration timbrée indiquant l'intention de soumissionner selon le modèle joint en annexe, sous pli fermé et scellé au Service des Marchés et Approvisionnements à l'ancien site de la Direction Générale du FEICOM, sis à Yaoundé- Mimboman, au plus tard le **25 JUILLET 2024 à 13 heures précises** et devront porter la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° 012 /DC/FEICOM/CIPM/ 2024 27 JUIN 2024**  
**POUR LA FOURNITURE DES LICENCES SUPPLEMENTAIRES ZIMBRA PRO ET SUPPORT AU**  
**FEICOM**  
**« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Pour la soumission en ligne, les offres devront être transmises par le soumissionnaire sur la plateforme COLEPS au plus tard le 25 JUILLET 2024 à 13 heures. Une copie de sauvegarde de l'Offre enregistrée sur clé USB ou CD/DVD devra être transmise sous pli scellé avec l'indication claire et lisible « copie de sauvegarde », en plus des références de la consultation dans les délais impartis.

Les Offres seront débrouillées le **25 JUILLET 2024 à 14 heures précises** à la salle de réunions de la Commission Interne de Passation des Marchés sise à l'ancien siège du FEICOM, à Mimboman à Yaoundé BP 718 au lieu-dit derrière les Sapeurs-Pompiers.

Veuillez agréer, Madame/ Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

**Fait à Yaoundé, le 27 JUIN 2024**

**LE DIRECTEUR GENERAL,**

**Le Maître d'Ouvrage**

## PIECE N° III : REGLEMENT DE LA DEMANDE DE COTATION

### SOMMAIRE

**Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Demande de Cotation**

**Article 2 : Pièces contractuelles constitutives du dossier de Demande de Cotation**

**Article 3 : Conditions générales**

**Article 4 : Mode de présentation des Offres**

**Article 5 : Recevabilité des Offres**

**Article 6 : Ouverture des plis**

**Article 7 : Evaluation des Offres**

**Article 8 : Attribution de la Lettre-Commande**

**Article 9 : Notification de l'attribution de la Lettre-Commande**

**Article 10 : Ordres de service**

**Article 11 : Procédure de passation de la Lettre-Commande**

**Article 12 : Dépôt des Offres**

**Article 13 : Commission de Réception**

## Chapitre I : GENERALITES

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Demande de Cotation**

La présente Demande de Cotation a pour objet la fourniture des licences supplémentaires ZIMBRA PRO et support au FEICOM.

Cette Consultation est ouverte aux entreprises de Service d'ingénierie Informatique (ou Entreprise de Services Numériques-ESN) basées au Cameroun ayant un partenariat de revente pour Zimbra (Synacor), et pouvant justifier d'une expérience similaire minimale de trois (03) ans dans la fourniture de ce type de logiciel et jouissant d'une capacité financière de vingt millions (20 000 000) F CFA.

### **Article 2 : Pièces contractuelles constitutives du dossier de Demande de Cotation**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Demande de Cotation sont :

1. La lettre d'invitation à soumissionner ;
2. Les spécifications techniques ;
3. Le bordereau descriptif et quantitatif ;
4. Le formulaire de soumission ;
5. Le modèle de tableau de comparaison des offres.

### **Article 3 : Conditions générales**

- Toutes les pièces remises par le soumissionnaire, à quelque titre que ce soit, dans le cadre de la présente consultation devront être établies exclusivement en langue anglaise ou française et tous les prix seront exprimés en francs CFA.
- Le Maître d'Ouvrage pourra proroger la date limite de réception des Offres mentionnées sur l'Avis de Consultation, en publiant un rectificatif. Dans ce cas, tous les droits et obligations du Maître d'Ouvrage et des soumissionnaires précédemment régis par la date initiale seront régis par la nouvelle date limite.
- Toute Offre remise après la date limite de réception sera irrecevable.
- Toute Offre déposée avant la date limite ne pourra être ni retirée ni modifiée.
- La durée de validité des Offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour la remise des Offres.
- Le montant de l'Offre sera calculé sur la base des droits, impôts et taxes en vigueur en République du Cameroun et applicables aux Marchés Publics ; il fera apparaître le montant hors taxes (HT), la valeur des taxes et le montant toutes taxes comprises (TTC).
- Toutes les modifications sur le dossier de Consultation seront communiquées à tous les prestataires ayant participé à la Consultation et la date d'ouverture des plis sera modifiée en conséquence.

### **Article 4 : Mode de présentation des offres**

Les offres seront présentées en Anglais ou en Français en sept (07) exemplaires, soit un (01) original et six (06) copies marquées comme tels. Elles seront contenues dans trois enveloppes distinctes fermées et scellées comprenant :

#### **Enveloppe A : Pièces administratives**

- Une déclaration d'intention de soumissionner timbrée, datée, signée et cachetée selon le modèle en annexe ;
- Une copie de l'attestation d'immatriculation timbrée ;
- Une expédition des actes constitutifs de la société ou une copie légalisée de l'inscription au Registre de commerce et du Crédit Mobilier ;
- Un certificat de non exclusion de l'entreprise des Marchés Publics, délivré par l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Une attestation de conformité fiscale timbrée ;
- Un plan de localisation timbré, signé sur l'honneur précisant la Commune du lieu d'établissement, la dénomination du quartier et le lieu-dit ;
- Une attestation de capacité financière d'un montant égal au montant de la prestation ;

- Une attestation de non-faillite délivrée par le Greffe du Tribunal du lieu du siège social de l'Entreprise ;
- Une attestation pour soumission délivrée par la CNPS ;
- Une attestation de domiciliation bancaire du soumissionnaire ;
- Une quittance d'achat du dossier de Demande de Cotation ;
- **Un cautionnement de soumission timbré délivré par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministre des finances, acquitté à la main par l'émetteur et conformément à la Lettre-Circulaire N°000019/LC/MINMAP du 05/06/2024 relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;.**

**N.B.** : Les pièces doivent dater de moins de trois (03) mois. L'absence ou la non-conformité d'une pièce administrative entraîne l'élimination de l'offre 48 heures après l'ouverture des plis à l'exception du cautionnement de soumission dont l'absence ou la non-conformité entraîne le rejet immédiat de l'Offre.

#### **Enveloppe B : Offre technique**

- Spécifications techniques ;
- Bordereau descriptif et quantitatif ;
- Références spécifiques (au moins deux références d'un montant cumulé de plus de dix millions au cours des quatre dernières années) ;
- Calendrier ;
- Contrat de Partenariat de revente pour Zimbra (Synacor) ;
- Un contrat de support avec l'éditeur, ou tout autre document attestant du support de l'éditeur en cas de besoin ;
- Méthodologie et chronogramme détaillés des activités
- Personnel :
  - Disposer des ressources humaines appropriées (CV, diplômes certifiés, attestation de disponibilité.) notamment :
    - Un Ingénieur en informatique (Bac+5) bénéficiant d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle en terme de gestion des projets. Il devra avoir travaillé sur au moins 03 projets de même type (messagerie ou solution CLOUD). L'une des certifications suivantes et exigée : PMP Agile, CAPM, PRINCE2, SRUMC Master.
    - Un ingénieur en informatique (Bac+5), spécialiste sécurité des Systèmes d'Information, bénéficiant d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle et ayant travaillé sur au moins 03 projets de déploiement de solution de messagerie ou de solution CLOUD. L'une des certifications suivantes est exigée : CISM, CISA.
    - Un technicien supérieur de niveau BAC + 2 en génie logiciel et bénéficiant d'au moins trois ans d'expérience professionnelle.
    - Un technicien supérieur de niveau BAC + 2 en administration réseau et systèmes et bénéficiant d'au moins trois ans d'expérience professionnelle.

**N.B. : L'absence d'une pièce entraîne l'élimination de l'offre**

#### **Enveloppe C : Offre financière**

- La soumission suivant le modèle fourni dans la présente Consultation timbrée, signée et datée ;
- Le Cadre bordereau des prix unitaires ;
- Le Détail estimatif et quantitatif ;
- Le cadre du sous –détail des prix.

**N.B. : L'absence d'une pièce ou la non-conformité du modèle de soumission ans l'enveloppe C entraîne l'élimination de l'offre.**

**En cas de rabais, le montant doit être libellé en chiffres et en lettres**

Chacune des enveloppes A, B et C contenant l'original et les six (06) copies sera fermée et scellée.

Les trois (03) enveloppes seront placées par la suite dans une grande enveloppe elle-même fermée et scellée portant la mention suivante :

**DEMANDE DE COTATION N° 012/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 27 juin 2024**  
**POUR LA FOURNITURE DES LICENCES SUPPLEMENTAIRES ZIMBRA PRO ET SUPPORT AU**  
**FEICOM**

## « A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

### **Article 5 : Recevabilité des Offres**

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou l'autorité administrative compétente. Elles doivent être datées de moins de trois (03) mois ou avoir été établies postérieurement à la date de signature du présent Avis.

Les offres parvenues après la date et l'heure limites de dépôt, ne seront pas recevables

### **Article 6 : L'ouverture des plis**

6.1 Les plis seront ouverts en un seul temps par la Commission Interne de Passation des Marchés placée auprès du FEICOM, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Demande de Cotation.

6.2. Il sera dressé un procès-verbal à l'issue de l'ouverture des plis

### **Article 7 : Evaluation des Offres**

La Commission Interne de Passation des Marchés procèdera par la suite à la vérification de la conformité et à la comparaison des offres dans l'ordre suivant :

- A) Examen de la conformité des pièces administratives, des spécifications techniques et du point de vue des délais et des offres financières ;
- B) Vérification des opérations arithmétiques, en utilisant le cas échéant les prix unitaires en lettres pour procéder aux corrections nécessaires ;
- C) Élaboration d'un tableau de comparaison des offres.

### **Article 8 : Attribution de la Lettre-Commande**

La Commission Interne de Passation des Marchés proposera au Maître d'Ouvrage l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire ayant fourni les spécifications techniques conformes et dont l'offre évaluée est la moins-disante.

### **Article 9 : Notification de l'attribution de la Lettre-Commande**

9.1. Le Directeur Général du FEICOM notifiera l'attribution de la Lettre-Commande au soumissionnaire. Cette notification indiquera le montant arrêté pour l'exécution des prestations.

9.2. Dès que l'adjudicataire aura accepté toutes les conditions de l'adjudication, le FEICOM informera les autres soumissionnaires que leurs offres n'ont pas été retenues.

### **Article 10: Ordre de service**

L'ordre de service sera délivré après l'examen, l'adoption et la signature de la Lettre-Commande.

### **Article 11 : Procédure de Passation de la Lettre-Commande**

11.1. La présente Lettre-Commande sera préparée, passée et exécutée selon les règles et procédures définies par le Code des Marchés Publics et ses textes d'application subséquents.

11.2. Le soumissionnaire retenu en recevra notification à son adresse officielle. Il devra, dans les dix (10) jours qui suivent, remplir toutes les formalités et notamment l'enregistrement du contrat.

11.3. Dans le cas où le soumissionnaire n'aura pas rempli ces obligations, le choix de celui-ci pourra être annulé sans aucun recours, et la Commission pourra proposer un nouvel adjudicataire suivant le même processus.

### **Article 12 : Dépôt des Offres**

Les offres seront remises sous pli fermé et déposées auprès du Service des Marchés et Approvisionnements, à l'ancien siège du FEICOM, sis à Mimboman, aux date, heure et lieu précisés dans l'Avis de Demande de Cotation.

### **Article 13 : Commission de Réception**

La réception est effectuée au lieu de livraison indiqué ci-dessus en présence d'un Représentant du MINMAP (Observateur) et du Cocontractant par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- Président : le Directeur Général du FEICOM ou son représentant ;
- Rapporteur : le Chef de la Cellule des Systèmes d'Information du FEICOM ;
- Membres :
  - le Directeur de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM;
  - le Sous-Directeur des Approvisionnements et des Stocks du FEICOM ;
  - le Chef de Service des Marchés et Approvisionnements du FEICOM;
  - le Chef de Service de la Comptabilité-Matières du FEICOM.

Pour éviter toute contestation, le Cocontractant demandera cette réception par lettre avec accusé de réception, adressée au Directeur Général du FEICOM cinq (05) jours avant la date à laquelle il estime terminer les livraisons.

La Commission de réception vérifiera que les matériels sont exempts de tout vice et conformes aux spécifications techniques ci-dessous.

En cas de conformité des matériels, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la Commission de réception et par le fournisseur.

***Pièce n° IV : MODELES D'ANNEXES***

## IV-1 LETTRE DE SOUMISSION

DEMANDE DE COTATION N° **012** /DC/FEICOM/CIPM/2024 DU 27 JUIN 2024

### ***Pour la fourniture la fourniture des licences supplémentaires ZIMBRA PRO et support au FEICOM***

**A MONSIEUR LE DIRECTEUR GENERAL DU FEICOM**

Je (nous) soussigné(s) (1) (2) \_\_\_\_\_

(Nom, Prénom, profession, nationalité et domicile)

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces de la Demande de Cotation pour la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM, et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature et les difficultés de fourniture, me (nous) soumets (soumettons) et m' (nous) engage (engageons) à fournir conformément aux clauses et conditions du Dossier de Consultation, moyennant la somme de :

(FCFA HT) \_\_\_\_\_ (en toutes lettres)  
(\_\_\_\_\_) (en chiffres)

Et de :

(FCFA TTC) \_\_\_\_\_ (en toutes lettres)  
(\_\_\_\_\_) (en chiffres)

Je m'engage (nous nous engageons) si ma (notre) soumission est retenue, à exécuter le marché dans un délai de \_\_\_\_\_ (\_\_\_) mois.

Je m'engage (nous nous engageons) à maintenir le montant de ma (notre) soumission pendant une période de 90 jours à compter de la date de remise des offres.

Les rabais offerts et les modalités d'application desdits rabais sont les suivants :

.....  
.....

Je demande (nous demandons) que les sommes dues au titre de livraison me (nous) soient payées par crédit du compte n° \_\_\_\_\_ ouvert au nom de \_\_\_\_\_ dans les livres de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_. Sont annexés à la présente soumission les documents qui, conformément aux stipulations de la Demande de Cotation, doivent être joints à la soumission.

Fait à ..... Le .....

Le soumissionnaire

Signature

N.B. : 1. Les prix des matériels sont fermes et non révisables.

2. Les prix unitaires doivent être précis en chiffres et en toutes lettres.

## IV- 2 : SPECIFICATIONS TECHNIQUES DES PRESTATIONS

### A. Généralités

1. La prestation porte sur la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM.
2. Les caractéristiques techniques essentielles sont contenues dans la présente Demande de Cotation.
3. L'achat, le transport, la livraison et la manutention des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM sont assurés par le cocontractant jusqu'à la Direction Générale du FEICOM. Les risques de toute nature liés à ces opérations sont couverts par lui. Il doit par conséquent prendre toutes les dispositions pour une livraison conforme aux usages.
4. Le délai maximum de l'exécution de la prestation est de soixante (60) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre-Commande.
5. La Commission de réception vérifiera si les licences zimbra pro et support sont exempts de tout vice d'aspect et conformes aux spécifications techniques ci-dessous.
6. En cas de conformité desdites licence, la Commission prononcera la réception. Il sera alors dressé un procès-verbal de réception signé par tous les membres de la commission de réception et par le fournisseur.
7. En tout état de cause, dans le cas d'espèce, la Lettre-Commande est régie par le chapitre IV du Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux marchés des fournitures passées au nom de l'Etat.
8. Le Cocontractant devra garantir que les matériels livrés dans le cadre de la présente Demande de Cotation sont conformes aux spécifications techniques.
9. Les licences supplémentaires zimbra pro et support à fournir et leurs spécifications techniques exigées sont celles contenues dans le tableau ci-dessous

En cas de non-conformité des matériels, le prestataire sera invité à les remplacer. Un procès-verbal sanctionnant la non-conformité sera dressé et signé par tous les membres de la Commission et par le prestataire.

10. Les prestations à fournir se présentent ainsi qu'il suit :

La fourniture la fourniture des licences supplémentaires ZIMBRA PRO et support au FEICOM.

### B : Spécifications techniques exigées

Les spécifications techniques exigées sont celles-ci :

#	Désignation	Description	Unité	Quantité
1	Fourniture des licences	Licences utilisateurs pour <b>ZIMBRA (Professional Edition)</b> de type perpétuelle	FF	100
2	Fourniture de la licence d'accès au support	Assurer le support aux administrateurs de la plateforme sur un an	FF	12
3	Intégration à la plateforme en production	Intégration à la plateforme et migration des comptes impactés	H/J	01
4	Déploiement des éléments connexes	Déployer et intégrer à la plateforme : Partage des documents supportés par les modules Nextcloud, Authentification multi facteurs via Active Directory.	H/J	05
5	Sécurisation de la plateforme	Appliquer les configurations de sécurité à la plateforme conformément aux exigences de la politique l'organisme en la matière	H/J	04
6	Accompagnement	Accompagner l'équipe du FEICOM dans la personnalisation des interfaces et la prise en main de l'administration	H/J	05

### **IV-3 : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

#	Désignation	Description	Unité	Quantité	Coût unitaire	Cout total
1	Fourniture des licences	Licences utilisateurs pour <b>ZIMBRA (Professional Edition)</b> de type perpétuelle	FF	100		
2	Fourniture de la licence d'accès au support	Assurer le support aux administrateurs de la plateforme sur un an	FF	12		
3	Intégration à la plateforme en production	Intégration à la plateforme et migration des comptes impactés	H/J	1		
4	Déploiement des éléments connexes	Déployer et intégrer à la plateforme : Partage des documents supportés par les modules Nextcloud, Authentification multi facteurs via Active Directory.	H/J	5		
5	Sécurisation de la plateforme	Appliquer les configurations de sécurité à la plateforme conformément aux exigences de la politique l'organisme en la matière	H/J	4		
6	Accompagnement	Accompagner l'équipe du FEICOM dans la personnalisation des interfaces et la prise en main de l'administration	H/J	5		

#### **IV-4 : CADRE DU DETAIL ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

#	Désignation	Description	Unité	Quantité	Coût unitaire	Cout total
1	Fourniture des licences	Licences utilisateurs pour <b>ZIMBRA (Professional Edition)</b> de type perpétuelle	FF	100		
2	Fourniture de la licence d'accès au support	Assurer le support aux administrateurs de la plateforme sur un an	FF	12		
3	Intégration à la plateforme en production	Intégration à la plateforme et migration des comptes impactés	H/J	1		
4	Déploiement des éléments connexes	Déployer et intégrer à la plateforme : Partage des documents supportés par les modules Nextcloud, Authentification multi facteurs via Active Directory.	H/J	5		
5	Sécurisation de la plateforme	Appliquer les configurations de sécurité à la plateforme conformément aux exigences de la politique l'organisme en la matière	H/J	4		
6	Accompagnement	Accompagner l'équipe du FEICOM dans la personnalisation des interfaces et la prise en main de l'administration	H/J	5		
<b>Montant HT</b>						
<b>TVA (19,25%)</b>						
<b>IR %</b>						
<b>Montant TTC</b>						
<b>Net à Payer</b>						

ARRETE LE PRESENT DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF A LA SOMME DE F CFA

**NB : les prix sont fermes, non révisables et doivent être précisés en chiffre et en lettre**

**Liste des fournitures et calendrier de livraison.**

## IV-5 : SOUS DETAIL DES PRIX UNITAIRES

## CALENDRIER DE LIVRAISON

Destination finale comme indiquée dans la consultation	Date de livraison au plus tôt	Date de livraison au plus tard	Date de livraison offerte par le soumissionnaire

## IV-6 : LE MODELE DE TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

DEMANDE DE COTATION N° 012/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 27 JUIN 2024  
pour la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au  
FEICOM. DATE limite de remise des offres 25 JUILLET 2024

### 3.4 – TABLEAU DE COMPARAISON DES OFFRES

No	Nom des soumissionnaires	Adresse	Conformité de l'offre		Livraison		Prix Total TTC	Observations
			Oui	Non	Délai	Lieu		
1.								
2.								
3.								
4.								

*Membres de la Commission d'Analyse des Offres*

NOMS	FONCTION	SIGNATURE

***PIECE N° V : PROJET DE LETTRE COMMANDE***



**FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE**

**COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHE**

LETTRE-COMMANDE N° ...../LC/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/2024 du ..... PASSEE  
APRES DEMANDE DE COTATION N° ...../DC/FEICOM/CIPM/2024 DU ..... POUR LA  
FOURNITURE DES LICENCES SUPPLEMENTAIRES ZIMBRA PRO ET SUPPORT AU FEICOM.

**MAITRE D'OUVRAGE** : LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET  
D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) B.P :718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4.565, MIMBOMAN  
YDE 4<sup>ème</sup>, Tél. (237) 222 23 51 64 -Fax : (237) 222 23 17 59, Site web : [www.feicom.cm](http://www.feicom.cm)

**TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE** :

BP: ..... , TEL : ..... FAX : ..... E-mail: .....

N° R.C : ..... , N° CONTRIBUABLE : .....

**OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE** : FOURNITURE DES LICENCES SUPPLEMENTAIRES ZIMBRA PRO ET  
SUPPORT AU FEICOM.

**LIEU D'EXECUTION** : DIRECTION GENERALE DU FEICOM SISE A MIMBOMAN-YAOUNDE

Financement : budget du FEICOM, Exercice 2024, ligne budgétaire 61-21-42 « entretien du matériel informatique »

**MONTANT DE LA LETTRE-COMMANDE** :

MONTANT TOTAL HTVA	
TVA (19,25%)	
AIR (2,2% ou 5,5%)	
MONTANT TOTAL TTC	
MONTANT NET A PERCEVOIR	

**SOUSCRITE LE** : .....

**SIGNEE LE** : .....

**NOTIFIEE LE** : .....

**ENREGISTREE LE** : .....

**ENTRE :**

**A/- Le FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE** en abrégé « **FEICOM** » BP 718 Yaoundé,

Représenté par son Directeur Général, **Monsieur Philippe Camille AKOA**,

Ci-après dénommé « **LE MAITRE D'OUVRAGE** »,

**D'UNE PART,**

**ET**

**L'ENTREPRISE :** [inserer le nom de l'adjudicataire]

**BP:** ..... **TEL :** ..... **FAX :** ..... **E-mail:** .....

**N° R.C :**

**N° CONTRIBUABLE :**

Représentée par : [inserer]

Ci-après désignée : "**LE COCONTRATANT**"

**D'AUTRE PART,**

**IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :**

## **SOMMAIRE**

### **Titre I Cahier des Clauses Administratives et Particulières**

#### **CHAPITRE I : GENERALITES**

**Article 1<sup>er</sup>** : Objet de la Lettre-Commande

**Article 2** : Procédure de passation de la Lettre-Commande

**Article 3** : Pièces contractuelles constitutives de la Lettre-Commande

**Article 4** : Textes généraux applicables à la présente Lettre-Commande

**Article 5** : Attributions du Chef de Service, de l'Ingénieur et du Contrôleur du Marché

**Article 6** : Communication

**Article 7** : Ordres de service

**Article 8** : Matériel et Personnel du prestataire

#### **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

**Article 9** : Délai de livraison

**Article 10** : Lieu de livraison

**Article 11** : Rôle et responsabilité du prestataire

**Article 12** : Domicile

**Article 13** : Transport et assurance

**Article 14** : Obligations du Maître d'Ouvrage

**Article 15** : Commission de réception

**Article 16** : Délai de garantie et cautionnement définitif

#### **CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES**

**Article 17** : Montant de la Lettre-Commande

**Article 18** : Modalités de paiement

**Article 19** : Régime fiscal et douanier

**Article 20** : Nantissement de la Lettre-Commande

**Article 21** : Enregistrement

**Article 22** : Pénalités de retard

#### **CHAPITRE IV : CLAUSES DIVERSES**

**Article 23** : Résiliation de la Lettre-Commande

**Article 24** : Règlement des litiges

**Article 25** : Cas de force majeure

**Article 26** : Validité et entrée en vigueur de la Lettre-Commande

#### **TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

#### **TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

#### **TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF**

#### **Chapitre I : Généralités**

## **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la Demande de Cotation**

La présente Demande de Cotation a pour objet la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM.

## **Article 2 : Procédure de passation de la Lettre-Commande**

2.1. La présente Lettre-Commande est passée après la Demande de Cotation N°012/DC/FEICOM/CIPM/2024 du 27 JUIN 2024

2.2. Elle est examinée par la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du FEICOM.

2.3. Elle est visée par le Contrôleur Financier auprès du FEICOM.

2.4. Elle est signée par le Directeur Général du FEICOM.

## **Article 3 : Pièces contractuelles constitutives de la Lettre-Commande**

Les pièces contractuelles constitutives de la présente Lettre-Commande sont :

- La soumission du Cocontractant ou l'acte d'engagement ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le devis ou le détail estimatif et quantitatif ;
- Le bordereau des prix unitaires ;
- Le sous détail des prix ;
- L'arrêté N°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers de Clauses Administratives Générales applicables aux Marchés publics ;

## **Article 4 : Textes généraux applicables à la présente lettre-commande**

La présente Lettre-Commande est soumise aux textes ci-après :

- L'Acte Uniforme OHADA portant sur le Droit Commercial Général et à toutes les dispositions des textes législatifs et réglementaires non contraires ;
- La Loi 2017/010 du 12 juillet 2017 portant Statut Général des Etablissements Publics ;
- Le Décret n° 2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics modifié et complété par le Décret n°2012/076 du 08 mars 2012 ;
- Le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Le Décret n°2003/651/PM du 16 avril 2003 fixant les modalités d'application du régime fiscal et douanier des Marchés Publics ;
- L'arrêté n°93/CAB/PM du 05 novembre 2002 fixant les montants de la caution de soumission et les frais du Dossier d'Appel d'Offres ;
- L'arrêté n° 033/CAB/PM du 133 février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux Marchés Publics ;
- La Circulaire n° 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
- La Circulaire N°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant Instructions relatives à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024.

## **Article 5 : Attributions du Chef de service, de l'Ingénieur et du Contrôleur de la Lettre-Commande**

Pour l'application des dispositions de la présente Lettre-Commande et des textes généraux auxquels elle est soumise, il est précisé que :

- Les attributions du Chef de Service sont dévolues au Directeur de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM ;
- Les attributions de l'Ingénieur sont exercées par le Chef de la Cellule des Systèmes d'Information ;
- Les attributions du Contrôleur sont exercées par un représentant du MINMAP.

## **Article 6 : Communication**

6.1. Toutes les communications au titre de la présente Lettre-Commande sont écrites et les notifications faites aux adresses ci-après :

a. Dans le cas où le prestataire est le destinataire :

Passé le délai de 15 jours fixé à l'article 6.1 du CCAG pour faire connaître au Maître d'Ouvrage, au Chef de Service son domicile, les correspondances seront valablement adressées à la mairie du chef-lieu de la Région dont relèvent les prestations, à savoir la Mairie de Yaoundé IV.

b. Dans le cas où le Maître d'Ouvrage en est le destinataire :

Monsieur/le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale avec copies adressées dans les mêmes délais, au Chef de Service et à l'ingénieur le cas échéant.

## **Article 7 : Ordres de service**

Les différents Ordres de Service seront établis et notifiés ainsi qu'il suit :

7.1 L'Ordre de Service de commencer les prestations est signé par le Maître d'Ouvrage et notifié au Cocontractant par le Chef de Service du Marché avec copies à l'Ingénieur du marché, à l'Organisme Payeur et au Maître d'œuvre le cas échéant.

7.2 Sur proposition du Chef de service du Marché, les Ordres de Service ayant une incidence sur l'objectif, le montant ou le délai d'exécution de la Lettre-Commande seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant avec copies à l'Ingénieur de la Lettre-Commande et à l'Organisme Payeur. Le visa préalable de l'Organisme Payeur sera éventuellement requis avant la signature de ceux ayant une incidence sur le montant.

7.3 Les Ordres de Service à caractère technique liés au déroulement normal des prestations seront directement signés par le Chef de Service et notifiés au Cocontractant par l'ingénieur de la Lettre-Commande ou le Maître d'œuvre, le cas échéant

7.4 Les Ordres de Service valant mise en demeure seront signés par le Maître d'Ouvrage et notifiés au Cocontractant par le Chef de Service, avec copie à l'Ingénieur.

7.5. Les Ordres de Service de suspension et de reprise des prestations pour cause de force majeure seront signés par Maître d'Ouvrage et notifiés par ses services au Cocontractant avec copies au Chef de service et à l'Ingénieur.

7.6. Le prestataire dispose d'un délai de quinze (15) jours pour émettre des réserves sur tout Ordre de Service reçu. Le fait d'émettre des réserves ne dispense pas le prestataire d'exécuter les Ordres de Service reçus.

## **Article 8 : Matériel et personnel du prestataire**

8.1. Toute modification même partielle apportée aux propositions de l'offre technique n'interviendra qu'après agrément écrit du Maître d'Ouvrage ou du Chef de Service. En cas de modification, le prestataire le fera remplacer par un personnel de compétence (*qualifications et expérience*) au moins égale ou par un matériel de performance similaire et en bon état de marche.

8.2. Toute modification unilatérale apportée aux propositions en matériel et en personnel d'encadrement de l'offre technique, avant et pendant l'exécution des prestations constitue un motif de résiliation de la Lettre-Commande telle que visé à l'article 35 ci-dessous ou d'application de pénalités

8.3 Toute modification apportée sera notifiée à l'Autorité Contractante/Maître d'Ouvrage.

## **CHAPITRE II : EXECUTION DE LA LETTRE-COMMANDE**

### **Article 9: Délai de livraison**

Le délai d'exécution des prestations objet de la présente Lettre-Commande est de [insérer] à compter de la date de notification de l'Ordre de Service.

### **Article 10 : Lieu de livraison**

Les prestations objet de la présente lettre-commande sont exécutées à la Direction Générale sise à MIMBOMAN – YAOUNDE.

### **Article 11 : Rôle et Responsabilités du Prestataire**

Le fournisseur a pour mission d'assurer la fourniture des logiciels et matériels au FEICOM suivant les caractéristiques définies dans les spécifications techniques de la présente Demande de Cotation tels que décrits dans le devis technique, sous le contrôle de l'Ingénieur du marché et conformément aux règles et normes en vigueur au Cameroun.

### **Article 12 : Domicile du Cocontractant**

Pour l'exécution des présentes, le Cocontractant fait élection de domicile à [préciser les coordonnées]

### **Article 13 : Transport et assurances**

13.1. Emballage pour le transport le Fournisseur doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les fournitures proposées soient protégées par un emballage soigné et approprié au transport maritime, aérien, ferroviaire ou routier. Le fournisseur doit faire toute diligence pour réparer tous les dégâts éventuellement occasionnés pendant le transport jusqu'au lieu de livraison.

#### 13.2. Assurance

Les risques de toutes natures pendant le transport jusqu'au lieu de livraison doivent être couverts par une assurance prise par le Fournisseur.

### **Article 14 : Obligations du Maître d'Ouvrage**

14.1. Le Maître d'Ouvrage est tenu de fournir au prestataire les informations nécessaires à l'exécution de sa prestation, et de lui garantir, aux frais de ce dernier, l'accès aux informations nécessaires.

14.2. Le Maître d'Ouvrage assure au prestataire une protection contre les menaces, outrages, violences, voies de fait, injures ou diffamations dont il peut être victime en raison ou à l'occasion de l'exercice de sa mission.

### **Article 15 : Commission de réception**

La réception est effectuée au lieu d'exécution indiqué ci-dessus en présence du Cocontractant et du représentant du Ministère des Marchés Publics (observateur) par la Commission de réception composée ainsi qu'il suit :

- **Président** : le Directeur Général du FEICOM ou son représentant
- **Rapporteur** : le Chef de Cellule des Systèmes d'Information du FEICOM ;
- **Membres** :
  - le Directeur de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité du FEICOM ;
  - le Sous-Directeur des Approvisionnements et des Stocks du FEICOM ;
  - le Chef de Service des Marchés et Approvisionnements du FEICOM ;
  - le Chef de Service de la Comptabilité-Matières du FEICOM.

### **CHAPITRE III : CLAUSES FINANCIERES**

#### **Article 16 : Délai de garantie et cautionnement définitif**

Le délai de garantie est d'un an et le prestataire est tenu de réparer toute panne durant cette période et s'assurer à ses frais des pièces de rechange.

Le cocontractant devra fournir un cautionnement définitif de 5% du montant de son offre dans les 20 jours suivant la notification d'ordre de service.

#### **Article 17 : Montant de la lettre-commande**

Le montant de la lettre-commande est de : [insérer le montant en chiffres et lettres] francs CFA TTC

#### **Article 18 : Modalités de paiement**

**18.1** : Le paiement de la présente lettre-commande se fera sur présentation d'une facture en six (06) exemplaires dont un original timbré accompagné du dossier fiscal qui est visée par le MINMAP.

**18.2** Les paiements seront effectués par l'Agent Comptable du FEICOM par virement au compte bancaire en faveur de [à compléter] à [insérer le nom de la banque] au compte ci-après :

CODE BANQUE	CODE AGENCIE	N° DE COMPTE	Clé RIB

**18.3** Les prix sont fermes et non révisables.

#### **Article 19 : Régime fiscal et douanier**

La présente Lettre-Commande est soumise aux droits et taxes en vigueur au Cameroun.

#### **Article 20 : Nantissement de la lettre-commande**

**20.1** : La présente Lettre-Commande conclue conformément aux dispositions du Décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics peut être donnée en nantissement.

**20.2.** Le créancier nanti doit notifier par tous moyens laissant trace écrite au Directeur Général du FEICOM une copie certifiée conforme de l'acte de nantissement.

#### **Article 21 : Enregistrement de la lettre-commande**

Sept (07) exemplaires originaux de la présente Lettre-commande seront enregistrés par le Cocontractant à ses frais, conformément à la réglementation en vigueur, puis cinq (05) exemplaires originaux déposés au FEICOM, Direction de la Mobilisation des Ressources Financières, de la Dépense et de la Comptabilité (Service des Marchés et Approvisionnements).

#### **Article 22 : PENALITES ET INTERETS MORATOIRES**

##### **22.1 Pénalités de retard**

A défaut pour le Cocontractant d'exécuter la livraison des fournitures dans le délai contractuel, il est appliqué, par jour calendaire de retard, une pénalité forfaitaire versée au Maître d'Ouvrage fixée à :

- 1/2000<sup>ème</sup> du montant global du Marché du 1<sup>er</sup> au 30<sup>ème</sup> jour ;
- 1/1000<sup>ème</sup> du montant global du Marché au-delà du 30<sup>ème</sup> jour.

##### **22.2 : Intérêts moratoires**

Les intérêts moratoires sont dûs conformément aux dispositions de l'article 168 du décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics.

## **Chapitre V : CLAUSES DIVERSES**

### **Article 23: Résiliation de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande peut être résiliée dans les conditions et formes prévues par la réglementation en vigueur au Cameroun.

### **Article 24 : Règlement des litiges**

Les parties conviennent que les litiges pouvant naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente Lettre-Commande relèvent des juridictions compétentes.

Toutefois, il est recherché au préalable un règlement à l'amiable des différends éventuels.

### **Article 25 : Cas de force majeure**

En cas de Force majeure, le fournisseur notifiera par écrit au Maître d'Ouvrage avec copie au Maître d'œuvre, l'existence de celle-ci et ses motifs avant le quinzième jour qui a suivi l'évènement. Sous réserve d'instructions contraires, par écrit, du Chef de service du marché, le fournisseur continuera à remplir ses obligations contractuelles dans la mesure du possible, et s'efforcera de continuer à remplir les obligations dont l'exécution n'est pas entravée par le cas de Force majeure, conformément à l'Article 56 du CCAG applicables aux Marchés Publics de Fournitures.

### **Article 26 : Validité et entrée en vigueur de la Lettre-Commande**

La présente Lettre-Commande ne devient valide qu'après sa signature par le Directeur Général du FEICOM et entre en vigueur dès sa notification au Cocontractant.

## **TITRE II : SPECIFICATIONS TECHNIQUES**

## **TITRE III : CADRE DU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES**

## **TITRE IV : DEVIS ESTIMATIF ET QUANTITATIF.**

PAGE    ET DERNIERE DE LA LETTRE-COMMANDE N°   /LC/FEICOM/DG/DMRFDC/SDAS/SMA/2024  
DU    PASSEE APRES DEMANDE DE COTATION N°   /FEICOM/CIPM/2024 DU    POUR  
LA FOURNITURE DES LICENCES SUPPLEMENTAIRES ZIMBRA PRO ET SUPPORT AU FEICOM.

**MAITRE D'OUVRAGE :** LE DIRECTEUR GENERAL DU FONDS SPÉCIAL D'ÉQUIPEMENT ET  
D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE (FEICOM) B.P : 718 Yaoundé, FEICOM, Rue 4.565, MIMBOMAN  
YDE 4<sup>ème</sup> Tél: (237) 222 23 51 64 – Fax : (237) 222 23 17 59, [www.feicom.cm](http://www.feicom.cm)

**TITULAIRE DE LA LETTRE-COMMANDE :** [insérer les coordonnées de l'adjudicataire]

**OBJET DE LA LETTRE-COMMANDE :** *fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM.*

**MONTANT :** [insérer le montant en chiffre et lettres] francs CFA TTC

**DELAI D'EXECUTION :** [insérer] jours

LUE ET ACCEPTEE PAR LE COCONTRACTANT

YAOUNDE, LE.....

SIGNEE PAR LE DIRECTEUR GENERAL DU FEICOM  
(AUTORITE CONTRACTANTE)

YAOUNDE, LE.....

ENREGISTREE LE :

**Pièce N° VI : Table des modèles**

## TABLE DES MODELES

Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner

Annexe n° 2 : Modèle de cautionnement de soumission

Annexe n° 3 : Modèle de cautionnement définitif

## **Annexe n° 1 : Déclaration d'intention de soumissionner**

Je soussigné, Nationalité : Domicile : Fonction :

En vertu de mes pouvoirs (préciser la qualité), après avoir pris connaissance de la Demande de Cotation N°012/DC/FEICOM/CIPM/2024, du 27 JUIN 2024., pour la fourniture des licences supplémentaires zimbra pro et support au FEICOM,

Déclare par la présente, l'intention de soumissionner pour cette Demande de Cotation.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature, nom et cachet du Prestataire

## Annexe n° 2 : Modèle de cautionnement de soumission

Au Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale, en abrégé « FEICOM » l'Autorité Contractante.

Attendu que *[nom du soumissionnaire]*, ci-dessous désigné « le Soumissionnaire » a soumis son offre en date du *[date de dépôt de l'offre]* de *[nom et /ou description des prestations]* (ci-dessous désigné : « l'offre »)

Nous *[nom de la banque]* de *[nom du pays]*, ayant notre siège à *[adresse de la banque]* (ci-dessous désigné comme « la banque »), sommes tenus à l'égard de *[l'Autorité Contractante]* pour la somme de quatre cent mille (400 000) francs CFA que la banque s'engage à régler intégralement à *[indiquer l'Autorité Contractante]*, s'obligeant elle-même, ses successeurs et assignataires. Signé et authenticité par ladite Banque le \_\_\_\_\_ jour de \_\_\_\_\_ (année).

Les conditions de cette obligation sont les suivantes :

1. Si le Soumissionnaire retire son offre pendant la période de validité stipulée dans le Dossier d'Appel d'Offres ;
2. Si le Soumissionnaire, s'étant vu notifier l'acceptation de son offre par *le Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale* pendant la période de validité :
  - a. omet ou refuse de signer le marché, alors qu'il est requis de le faire ou,
  - b. omet ou refuse de fournir la garantie bancaire tenant lieu de cautionnement définitif, comme prévu dans les instructions aux soumissionnaires.

Nous nous engageons à payer à *[indiquer l'Autorité Contractante]* un montant allant jusqu'au maximum de la somme ci-dessus dès réception de sa demande écrite, sans que *[indiquer l'Autorité Contractante]* soit tenu de justifier sa demande, étant entendu toutefois que, dans sa demande, *[indiquer l'Autorité Contractante]* notera que le montant qu'il déclare lui est dû parce que l'une ou l'autre des conditions ci-dessus, ou toutes les deux sont remplies et qu'il spécifiera quelle ou quelle (s) conditions (s) a joué ou ont joué.

La présente garantie demeurera valable jusqu'au trentième jour inclus au-delà de la fin du délai de validité des offres ; toute demande de Monsieur le Directeur Général du Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Intercommunale tendant à la faire jouer devra parvenir à la Banque dans ce délai.

### Annexe n° 3: Modèle de cautionnement définitif

Je, soussigné ..... [indiquer le nom et la qualité du signataire]

représentant la société, l'entreprise ou le groupement(8)..... dont le siège social est à..... inscrite au Registre de Commerce et de Crédit Mobilier de ..... sous le n° .....

Après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées à la Demande de Cotation y compris les additifs,N°..... [rappeler l'objet de l'appel d'offres]

- Me soumets et m'engage à livrer les pièces de rechange du parc informatique, conformément à la Demande de Cotation, moyennant les prix que j'ai établi moi-même sur la base des bordereaux de prix et quantités, lesquels prix font ressortir le montant de l'Offre à

- ..... [en chiffres et en lettres] Francs CFA Hors TVA, et à

..... Francs CFA Toutes Taxes Comprises. [en chiffres et en lettres]

- M'engage à produire le cautionnement définitif d'un montant de 3% en remplacement du cautionnement de soumission lors de la réception provisoire, lequel sera libéré après la période de garantie :

**Pièce N° VII : LISTE DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET COMPAGNIES  
D'ASSURANCE AGREES ET HABILITES A EMETTRE LES CAUTIONS DANS LE  
CADRE DES MARCHES PUBLICS EN 2024**

## **BANQUES ET COMPAGNIES D'ASSURANCES**

### **A. BANQUES**

1. Access Bank Cameroon B.P 6000 Yaoundé.
2. Afriland First Bank (FIRST BANK) BP 11834 Yaoundé;
3. Bange Bank Cameroun (BANGE CMR° BP.34.692);
4. Banque Atlantique du Cameroun (BACM) BP 2933 Douala ;
5. Banque Camerounaise des Petites et Moyennes Entreprises (BC-PME) BP : 12962 Yaoundé ;
6. Banque Gabonaise pour le Financement International (BGFI BANK) BP 600 Douala ;
7. Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit (BICEC) BP 1925 Douala ;
8. Citi Bank Cameroun (CitibankCameroon) BP 4571 Douala;
9. Commercial Bank of Cameroon (CBC) BP 4004 Douala;
10. Crédit Communautaire d'Afrique Bank (CCA) BP 6578 Yaoundé ;
11. Ecobank Cameroon (ECOBANK) BP 582 Douala;
12. National Financial Credit Bank (NFC-BANK) BP 6578 Yaoundé;
13. Société Commerciale de Banques-Cameroun (SCB-CAMEROUN) BP 300 Douala ;
14. Société Générale Cameroun (SGC) BP 4042 Douala ;
15. Standard Chartered Bank Cameroon (SCBC) BP 1724 Douala;
16. Union Bank of Cameroon (UBC) BP 15569 Douala;
17. United Bank for Africa (UBA) BP 2088 Douala;
18. Régionale d'Epargne et de Crédit BP 15170 Douala Cameroun.

### **B.COMPAGNIES D'ASSURANCES**

19. Activa Assurances BP 12970 Douala;
20. AREA Assurances BP 15584 Douala ;
21. Atlantic Assurances S.A BP 3033 Douala;
22. Chanas Assurances S.A BP 109 Douala ;
23. CPA /SA BP 54 Douala ;
24. NSIA Assurance S.A BP 2759 Douala ;
25. PRO ASSUR BP 5963 Douala
26. Prudential Beneficial General Insurance S.A BP 2328 Douala;
27. ROYAL ONYX Insurance Cie BP 12230 Douala ;
28. SAAR S.A BP 1011 Douala ;
29. SANLAM Assurances Cameroun BP 12125 Douala ;
30. Zenith Insurance BP 1540 Douala.